

## FICHES ACTIONS Les Terrasses du Viaduc

La présence du viaduc du Viaur est à l'origine de trois sites spécifiques parmi les nombreux points de vue qu'il est possible de recenser dans le périmètre de covisibilité du viaduc (Cf docs associés : «Carte de synthèse» & «Fiche-Action : Viaduc du Viaur, la fabrique d'un parc»).

Ces trois lieux, l'aire du Gô, l'aire Paul Bodin et l'aire du Yunnan se distinguent des autres parce qu'ils sont aménagés et entretiennent un lien intime avec l'histoire de cet ouvrage.



Aujourd'hui, ces sites dont certains ont connus plusieurs évolutions nécessitent d'être une nouvelle fois adaptés.

- D'une part parce qu'ils ne sont plus en adéquation avec la valeur patrimoniale que le classement de l'ouvrage au titre des «Monuments Historiques» exige de ses abords.
- D'autre part parce que leur occupation, leur vétusté, ou encore leur dégradation en font des lieux devenus peu attractifs et peu adaptés aux usages attendus, en particulier dans la démarche de demande de labellisation UNESCO engagée par les collectivités riveraines.

L'objectif de ces «fiches-actions» est de porter un regard nouveau sur les aménagements qu'il conviendrait d'apporter à ces trois sites tout en respectant le «génie du lieu», c'est à dire à la fois la noblesse de l'ouvrage et l'identité du paysage qui lui sert d'écrin.

### Le nouveau terme de «terrasses» contribuera à redéfinir plus justement la vision proposée pour ces trois sites.

Longtemps ces trois espaces ont porté le nom d'«aire» du viaduc.

Les réflexions menées par les CAUE sur les paysages du viaduc du Viaur et notamment sur ces trois sites conduisent à remodeler cette approche très « routièrè » des espaces au profit d'une vision plus qualitative et plus respectueuse des lieux, davantage tournée vers des modes de déplacement et d'aménagement « doux ».

### Ces terrasses s'inscrivent dans un réseau de parcours et de lieux autour du viaduc qui constituent un vaste théâtre paysager.

Trois  
terrasses  
piliers

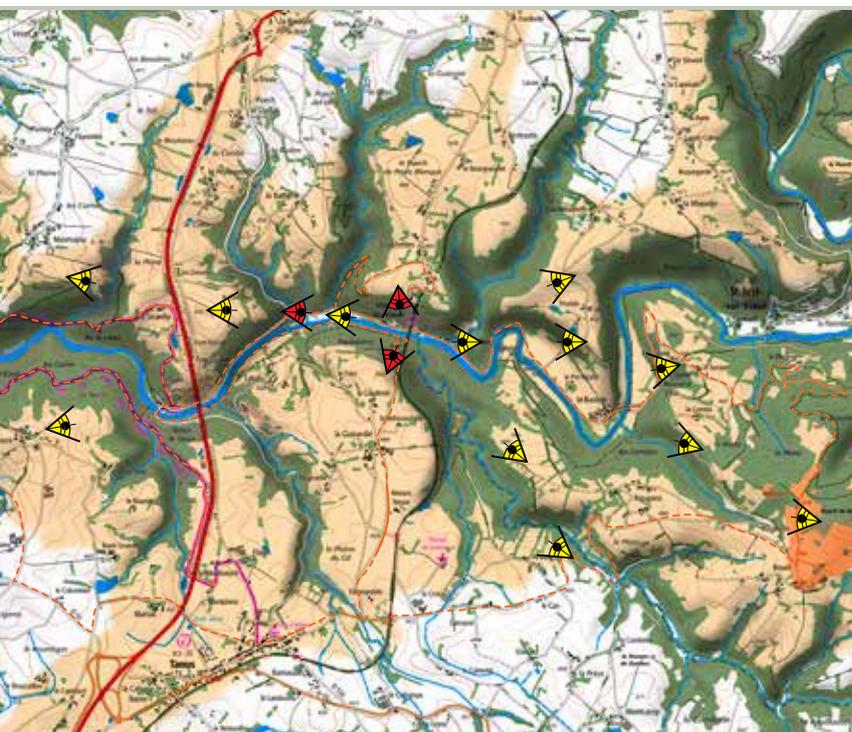
# Rappel : Un parc du Viaduc.

Les trois terrasses existantes s'associent à 12 autres points de vues identifiés autour de l'ouvrage.

L'ensemble formé de 15 sites contribue à la «Fabrique d'un parc» pour le Viaduc du Viaur, qu'il convient de rappeler en préalable.

**15 belvédères ,**  
pour voir plus grand :

**Ça bouge**  
**autour du viaduc !**



## Les 15 points de vues identifiés

La succession de ces points de vue définit une zone géographique comme contour d'un parc du viaduc. Son réseau d'itinéraires dessine l'armature du parc.

- 3 terrasses d'observation à requalifier
- 13 points de vues complémentaires sur le viaduc à valoriser
- Mise en réseau des points de vues

## Le rôle du point d'observation

**Faire sens** entre le geste de l'ouvrage (un grand saut) et la vallée, longue et encaissée qui sépare deux mondes.

### Montrer l'ouvrage ET son contexte :

Ici, le contexte est essentiellement celui d'une vallée encaissée, escarpée, en total contraste avec les plateaux qui s'y adossent .

## 3 Principes communs pour l'aménagement des 15 sites du parc:

**Dans le théâtre du viaduc du Viaur, 3 objectifs forts sont à retenir :**

- . Faciliter la découverte du viaduc
- . Permettre la cohérence des aménagements et assurer l'unité autour de l'ouvrage
- . Préserver le contraste saisissant entre l'ouvrage et son paysage depuis les points de vue

En découlent 3 principes clés de la conception des espaces à aménager :

### 1 - Rester en covisibilité avec le viaduc

La notion de point de vue sur l'ouvrage de franchissement implique une «covisibilité» qui justifie l'aménagement de lieux d'observation et des parcours dans le but de faire découvrir le viaduc. De facto elle justifie aussi l'application de recommandations liées aux aménagements à l'intérieur du théâtre, car si la covisibilité n'est pas encadrée dans le but de préserver les paysages, cela pourrait contribuer à affaiblir le contraste entre l'ouvrage et son écrin et ainsi dégrader l'émotion que procure la vue sur le viaduc.

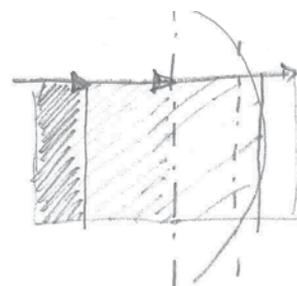
Il en résulterait une moindre pertinence pour le label et une moindre attractivité.



### 2 - Ménager l'espace plutôt que l'aménager

Cela implique une action douce et minimaliste sur ces sites en milieu naturel ou agricole. Il est important de ne pas encombrer les lieux par aménagements lourds et trop impactants, soit visuellement, soit en terme d'infrastructure. Le terme «sobriété» pour les aménagements est le mot d'ordre, ce qui n'est pas compatible avec la notion d'aménagement mais qui oriente sur la manière d'impacter le site.

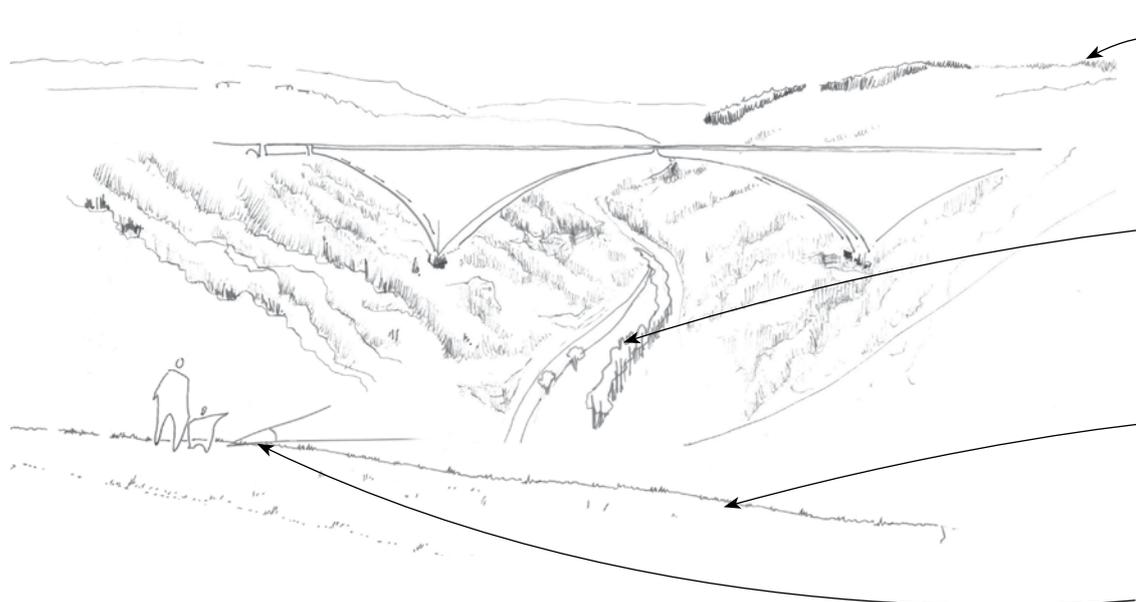
Un gradient spatial est possible entre «l'ARRIÈRE», c'est à dire l'approche du site, et le viaduc c'est à dire «l'AVANT».



Il est essentiel d'harmoniser les modes de gestion autour des points de vue et de consolider les parcours les reliant pour formaliser le parc qui dessine le cadre du Viaduc du Viaur.

**Dans le théâtre des paysages peu urbanisés du viaduc, il convient d'aménager la découverte du viaduc et de son écrin, tout en respectant l'émotion que procure le contraste entre le franchissement construit et le paysage préservé.**

### Un gage de qualité



*Absence de bâtiments récent, visible aux abords immédiats de l'ouvrage et dans le lointain*

*L'encaissement de la vallée, bien marqué par la lecture au point bas de la rivière ou de sa ripisylve.*

*L'absence de clôtures pour un premier plan sans rupture avec le paysage*

*Cette fenêtre largement ouverte sur le paysage implique une grande covisibilité et donc une approche minimaliste de l'aménagement.*

## Ce qu'il convient d'observer depuis chaque point de vue ?

**Le viaduc dans son paysage vallonné, et (presque) rien d'autre**

**Un  
viaduc,  
des paysages.**

### 3 - Le viaduc et son paysage d'abord ! ... mais comment insérer le reste ?

Chaque lieu tente d'organiser l'accès au point d'observation selon un même principe de sobriété graduelle. Pour chacun, l'espace d'accueil et le point de vue y constituent deux entités distinctes, reliées par un cheminement piétonnier. De cette même règle du jeu, simple, résulteront pourtant **cent projets** ; car malgré la règle stricte, **une identité propre à chaque site** en résultera.

Le gradient progressif de sobriété s'organise partout de la manière suivante :

#### A L'ARRIÈRE :

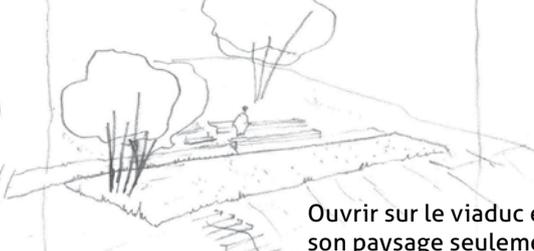
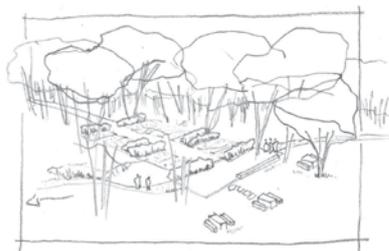
C'est densité végétale et espace d'accueil

#### ENTRE DEUX :

Cheminer vers le site, uniquement

#### A L'AVANT :

Ouvrir sur le viaduc et son paysage seulement



# Dans ce vaste théâtre, pas de petit rôle : chacun le sien !

Chacune des trois terrasses, comme un pilier du parc, gagnera à jouer la complémentarité au cœur d'un programme collectif plutôt que l'exclusivité.

Pour cela, les règles communes aux points de vue du réseau s'appliquent aussi pour ces terrasses «pilier».

## Problématiques actuelles sur les terrasses

### Terrasse du Yunnan :

Le foncier réduit dont dispose actuellement la mairie de Tanus n'offre pas de recul suffisant pour pouvoir pleinement appréhender le franchissement viaduc. A l'inverse ce site est particulièrement propice à la distribution des parcours en direction des 15 autres sites d'observation répertoriés.

Le rôle de «grande porte», ou «d'entrée majeure» vers la vallée sied parfaitement à la terrasse du Yunnan.



### Aire Paul Bodin :

La proximité du hameau, la présence de l'ancienne maison de gare et de l'ancienne hôtellerie en font une halte plus «habitée», que les autres et un lieu de possible restauration.

À la faveur de l'angle donné entre l'ouvrage et la vallée, l'espace bénéficie d'un recul suffisant pour bien observer le viaduc.

Le rôle de «grande promenade» est à saisir.



### Aire du Gô :

Face au viaduc du Viaur et à mi hauteur dans la vallée, la terrasse du Gô s'apparente à une loge de théâtre. Spectatrice d'un dialogue entre Viaduc ferroviaire du XIX<sup>ème</sup> et viaduc routier du XXI<sup>ème</sup> siècle, elle n'est à ce jour qu'une courte halte routière qui gagnera à s'ancrer davantage dans le réseau des parcours piétonniers du parc et faire lien entre les deux ouvrages.



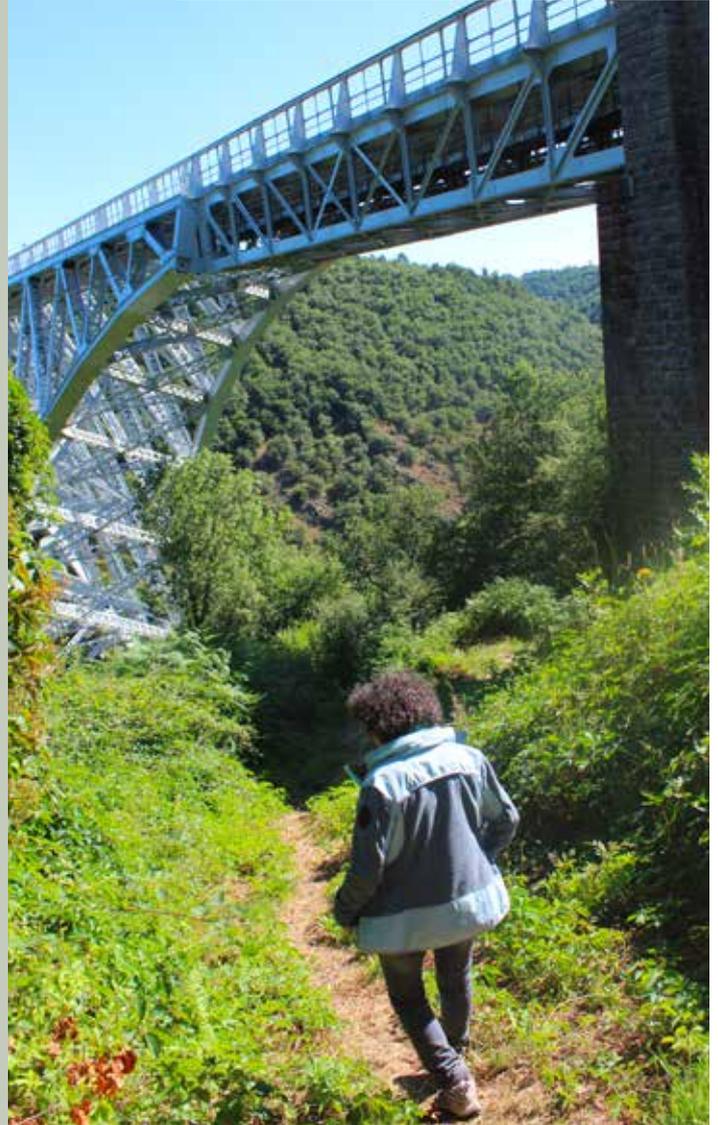
Dans  
ce vaste théâtre,  
un rôle pour chacun !

## Rôle de la terrasse du YUNNAN

### UNE PORTE VERS LA VALLÉE

Depuis cet espace les chemins plongent littéralement dans la vallée. Le contraste entre l'ouvrage construit et la végétation luxuriante est saisissant.

Cette porte est l'occasion de profiter de la proximité avec l'ouvrage pour admirer la voûte et l'enchevêtrement de la structure qui surplombent le chemin.



## Priorités d'aménagement

### Accompagner l'immersion dans la vallée

Aménager l'effet d'entrée sur la vallée (en passant sous le viaduc). L'objectif est de pénétrer rapidement dans l'univers végétal de la vallée, tout en expérimentant l'inclinaison des pentes et la monumentalité de l'ouvrage qui dessine sa voûte par dessus la vallée.

### Retrouver la sobriété sur le point de vue

L'objectif est de mettre en lumière la «déméure» des échelles : celle de l'ouvrage, celle de la vallée encaissée. Tout autre démesure ou excès ne peut qu'entrer en concurrence et amoindrir ces deux éléments.

Réduire les surfaces minérales ; pour tendre vers l'équilibre entre paysage et aménagement, les

surfaces d'accueil en dur au premier plan, trop présentes, sont une entrave et doivent laisser plus de place à l'émotion dans la découverte du site.

### Organiser l'espace d'accueil en arrière du point de vue

Reculer le stationnement et l'insérer dans un volume ombragé en lien avec les autres besoins du secteur.

**Préserver la dimension paysagère des points de vue**, ce «contraste saisissant entre franchissement construit et paysage préservé.»

Renforcer l'articulation des cheminements en direction de deux points de vues proches à minima et du réseau en général.

# Action accueil // Structuration dans le boisement arrière

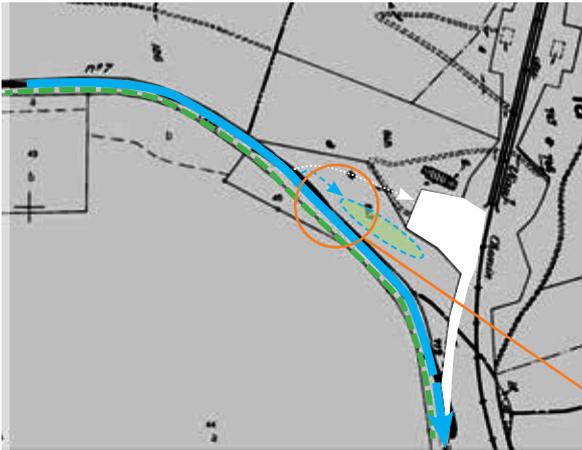
## À L'ARRIÈRE :

### « Tous à couvert »

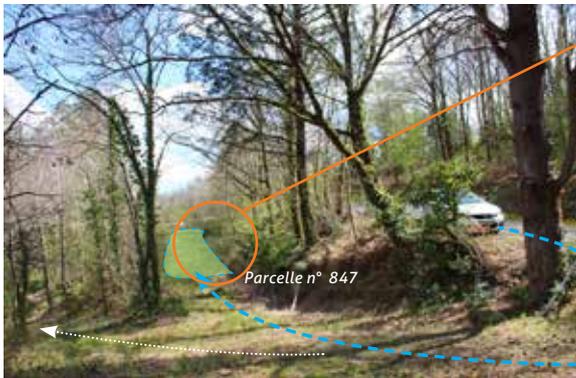
L'accueil forme l' «ARRIÈRE» du point de vue. Il s'organise à couvert dans l'espace boisé, en retrait du point d'observation sur le viaduc.

#### Rechercher l'acquisition foncière :

A long terme, le foncier périphérique est à acquérir. L'acquisition des parcelles 847 et 719 par la collectivité est souhaitable pour favoriser un accueil qualitatif à long terme.



- 1 La parcelle 847 laisse envisager :  
Une terrasse d'accueil en coeur de masse boisée  
Une meilleure accessibilité aux véhicules, aux PMR  
Une meilleure perspective sur le viaduc
- 2



- 3 Maîtriser le foncier autour de l'ouvrage pour mieux organiser l'accueil à l'arrière de la terrasse  
La perspective en contre-plongée depuis l'accès actuel écrase visuellement l'ouvrage. Sa découverte depuis la parcelle 847 serait plus propice car elle propose un axe plus frontal.

L'accueil positionné en arrière et à couvert regroupe l'ensemble des besoins inadaptés à la terrasse :

#### Les indispensables à prévoir :

- Accès véhicules : une voie d'arrivée discrète
- Stationnement : une masse arborée dense pour l'ensemble de l'espace, à constituer ou à ménager si elle existe. L'ombre est essentielle.
- Le stationnement sous couvert végétal est à «fractionner», par groupe de 4 places continues maximum, chaque groupe étant séparés au moins par une bande arborée de 1,5 m. La densité arborée est sur les espaces de stationnement.
- Espace pique nique
- Un espace information
- Un espace tri sélectif contenu entre murets de schiste
- Une connexion piétonne en direction du point de vue
- Une connexion piétonne en direction d'un second point de vue: pour les piétons, l'espace d'accueil est une étape, il n'est pas un terminus

#### Les optionnels :

- Un sanitaire
- Modules pédagogiques
- Un bâti d'accueil pour abriter les randonneurs

POURQUOI  
CHOISIR DES  
SOLS DRAINANTS ?

## Modifier la desserte du site.

La route de ceinture du hameau devient une voie de desserte à sens unique.



4

### A court terme :

La présence visuelle de la rampe doit être fortement estompée dans les perspectives sur le viaduc, tant depuis le haut de la voie que depuis la terrasse aveyronnaise qui lui fait face.  
Le retrait de la glissière couplé à la végétalisation de la voie est nécessaire.

5

### A long terme :

Maîtriser le foncier autour de l'ouvrage pour mieux organiser l'accueil à l'arrière de la terrasse  
Acquisition foncière souhaitable des parcelles 847 et 719.

## Réduire l'impact des surfaces imperméabilisées.

Une réduction des surfaces d'enrobé, que ce soit au niveau d'une terrasse ou sur les routes, est bénéfique à tout point de vue ; cela permet de :

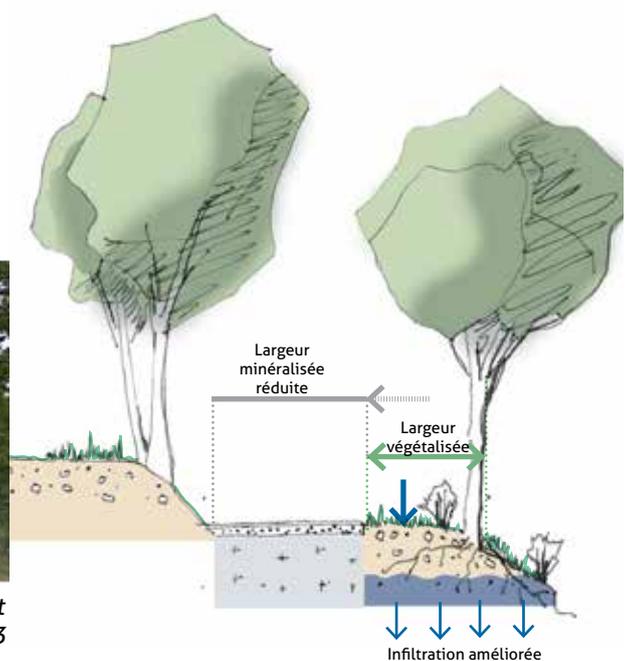
- Réduire l'impact visuel des voies de desserte à l'approche du viaduc et depuis les autres points de vues
- Réduire la vitesse de circulation des véhicules
- positionner un stationnement longitudinal sur la route de ceinture
- Favoriser la mise en place d'un sol drainant et végétalisé :



Entrée actuelle, très routière



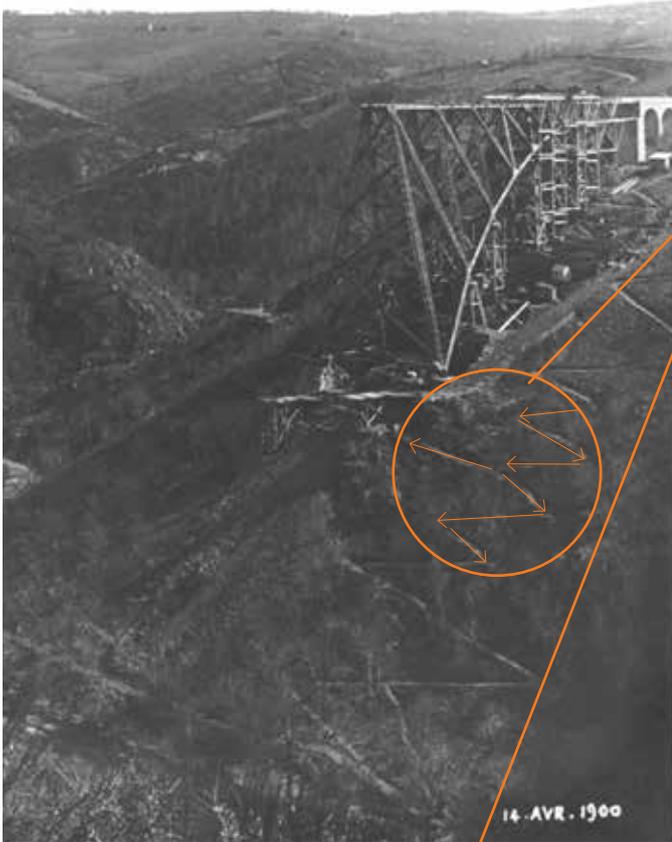
Entrée piétonne et forestière en 2013



Entrée piétonne à «ménager»

# Action parcours // Évolution des accès depuis la terrasse

**Réactiver l'accès à la vallée depuis la terrasse pour magnifier l'effet de porte et la «plongée» sous l'ouvrage.**



## Retracer le lacet de la construction :

1

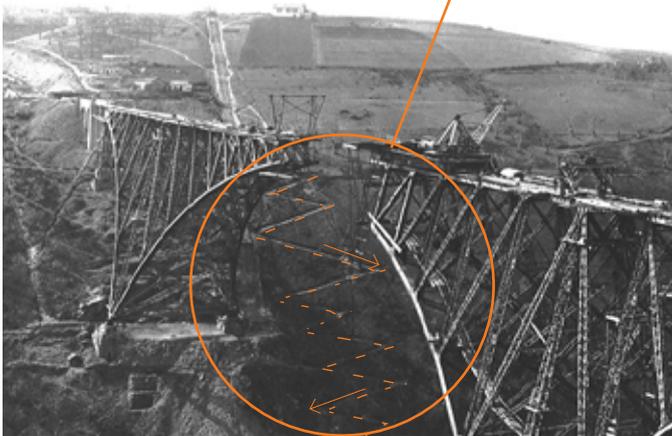
*L'accès abrupt qui serpente le long de l'ouvrage dessine un zigzag particulier, encore partiellement praticable mais fortement estompé. Vestige de l'ancien chemin de chantier, ce tracé raconte l'histoire de la construction du viaduc, et se différencie des cheminements classiques par ses pentes raides, ses tronçons courts et ses virages nombreux. Il est important de pouvoir rejoindre la rivière en pratiquant ce rapport presque vertical à la vallée.*

La particularité de ce tracé est bien lisible sur les photos de la construction du viaduc. Le rapport quasi frontal à la pente produit une sensation saisissante de plongée dans le vide qui raconte l'histoire des hommes de l'ouvrage. Tout au long de ce lacet, la proximité avec l'ouvrage et la vue sur l'enchevêtrement de la structure et le surplomb de la voûte métallique créent l'émotion.

## Assurer le maintien d'un second tracé,

*moins abrupt, qui se greffe sur le chemin de construction, pour garantir un accès doux, moins exclusif. Depuis cette «porte du Yunnan», l'objectif reste d'encourager plusieurs pratiques vers la vallée, des plus sportives aux plus aisées.*

3



## Mettre en scène le départ du chemin historique depuis la terrasse.

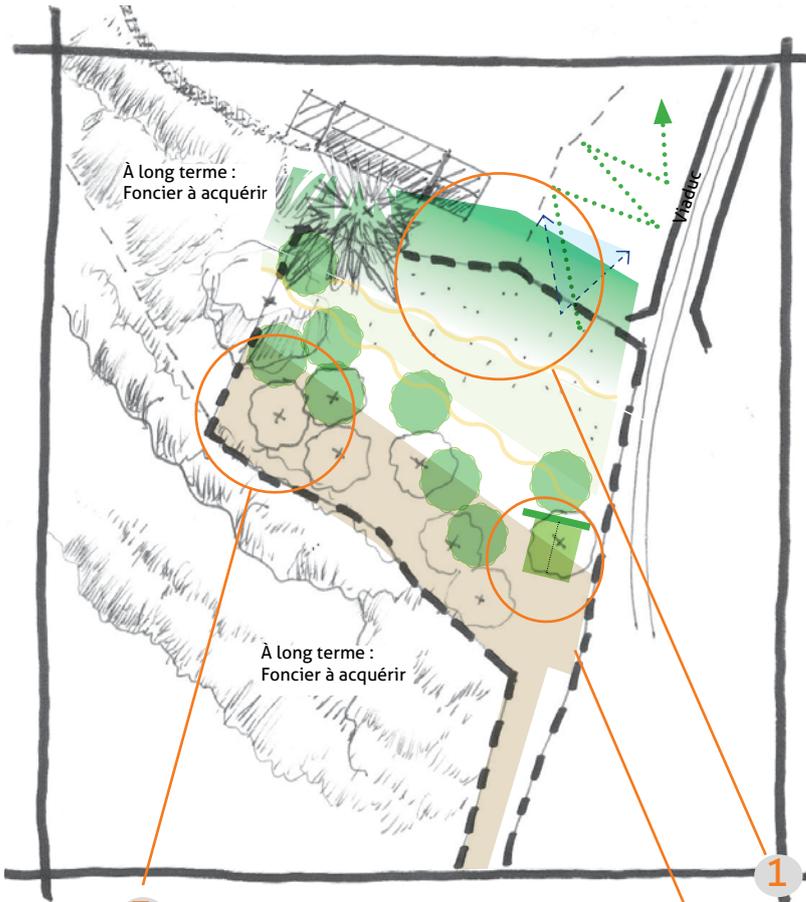
2

*La création d'un départ plus lisible depuis le rebord de la terrasse est possible.*

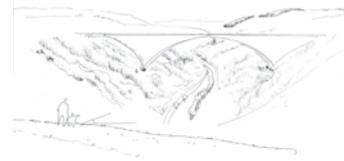
L'accès au sommet du lacet historique est un lieu privilégié pour ressentir le vide de la vallée. Cette émotion vertigineuse dépourvue d'artifice et de risque de chute est à préserver



# Action point de vue // Principes de transformation de la plateforme



## À L'AVANT :



### «sobriété»

La terrasse constitue l'«AVANT» du point de vue.  
Les seuls aménagements attendus, comme sur chacun des points d'observation du parc, sont :

- **Un grand tapis d'herbe au premier plan** (une terrasse plutôt qu'une plateforme)
- **Un banc** (forme, longueur à définir dans le parti d'aménagement)
- **Un mur** (forme, hauteur et longueur à définir dans le parti d'aménagement)
- **Un chemin** («la porte» vers la vallée)

3

### Au second plan : Reboisement partiel

la plateforme peut être maintenue en surface minérale perméable. Le reboisement partiel du second plan jouera la transition avec «l'arrière» boisé

1

### Au premier plan :

Il faut gommer l'effet plateforme.

La terrasse devient un espace épuré qui met en évidence le Viaduc. Elle interroge sur l'histoire de sa construction et son lien au paysage.

2

### Exception à court terme :

En bas de la rampe, la présence d'un stationnement est provisoirement nécessaire aux véhicules PMR et cycles.

Condition : maîtrise du foncier contigu.  
La réduction de son impact visuel et minéral est nécessaire, principalement par la mise en place de haies ou d'un muret pierre ainsi que d'arbres.

### Travail de «soustraction» nécessaire sur la terrasse :

Pour retrouver le contexte verdoyant du site, il est nécessaire dans le premier plan vers le viaduc de gommer les interférences au paysage :

- La sculpture : l'œuvre sera à déplacer sur un site plus approprié pour l'associer par exemple aux modules pédagogiques et d'information de l'aire d'accueil.
- Le revêtement bitumineux :

L'objectif consiste à retrouver un sol drainant et qualitatif grâce à la désartificialisation de la terrasse. Un lent travail d'infiltration et de filtrage des eaux de pluies sera possible grâce au choix de sols drainants. Après déminéralisation, un tapis enherbé dessine le premier plan.

- Les clôtures
- Le stationnement
- Les empièvements
- Le mobilier
- Le chalet

AVANT TOUT  
UN TRAVAIL  
DE «SOUSTRACTION»



## **ACTION TERRASSE :**

Transformer le site en une terrasse, pour une mise en scène du Viaduc du Viar :

«Le viaduc dans son paysage et rien d'autre»

### 1 - Aménager la terrasse comme une Porte plongeante sur la vallée :

- Un banc
- Un mur
- un chemin
- un grand tapis d'herbe au premier plan

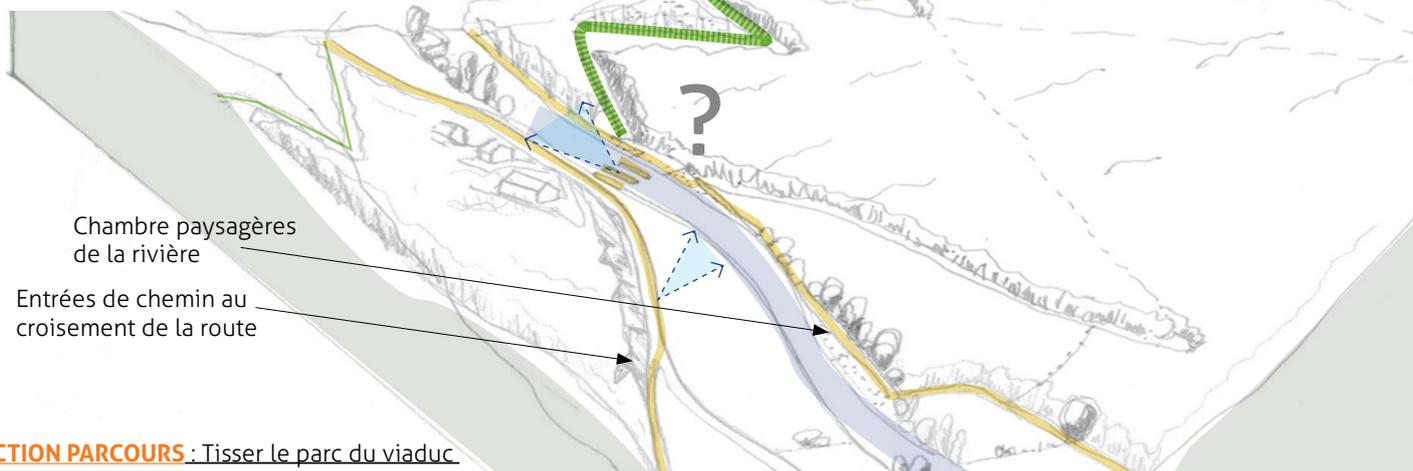
### 2 - Désencombrer le site, gommer les artefacts qui colonisent la terrasse et altèrent la lecture de l'ouvrage d'art :

- la végétation horticole
- la signalétique
- La rampe d'accès et son mobilier de sécurité
- Désimperméabiliser les surfaces de la terrasse
- Retrait des clôtures face au viaduc ; si nécessaire le long de la voie ferrée : adoucissement, homogénéisation au profit de clôtures plus végétales
- Retrait de la sculpture (déplacement sur l'aire d'accueil proche espace information
- Retrait du cabanon

### 3 - Inscrire Deux places PMR à court terme dans une masse végétalisée au pied de la rampe en arrière du site :

### 4 - Associer la porte de la vallée au tracé historique du chemin de la construction vers la vallée.

Chemin historique de la construction, comme un grand escalier de la vallée



## **ACTION PARCOURS :** Tisser le parc du viaduc

### 1 - En direction des autres points de vues du Parc et de la Chapelle des Planques:

- Articuler les cheminements existants et à créer entre points d'observation du viaduc
- Aménager les entrées de chemin en particulier au croisement de la route.
- Préserver occasionnellement des espaces ouverts en limite de l'espace boisé pour maintenir un lien visuel vers la vallée et l'ouvrage, en particulier au niveau des points de franchissement

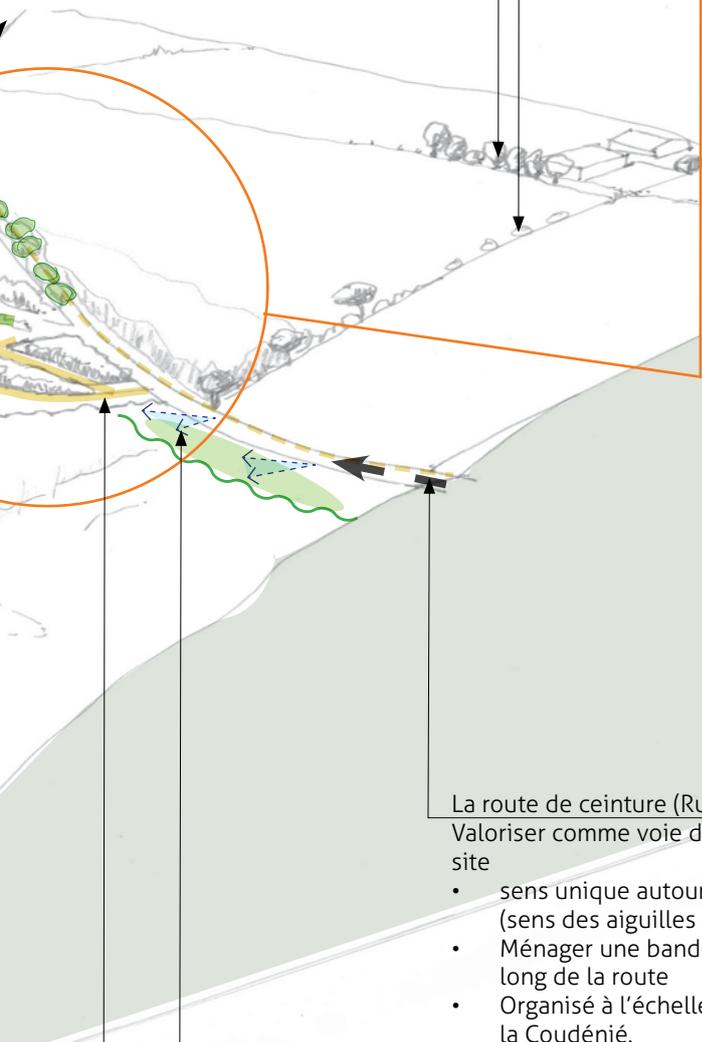
### 2 - En direction de la rivière Viaur et des points de vues proches dans le Parc : Promenade Bodin /Gô /Le Clot / Le Caillard / le Moulin /Caillard / :

- Retraçage des chemins historiques de la construction, comme un grand escalier de la vallée
- Aménager les entrées de chemin au croisement de la route et le long du Viar.
- Faciliter la traversée du Viar et qualifier particulièrement les cheminements qui franchissent la vallée.
- Interruptions ponctuelles ou recul de la ripisylve dans les chambres paysagères de la rivière.
- Permettre des accès au cours d'eau.

# an à court et long terme

## Intégrer les rebords de plateaux à la démarche du parc du Viaduc du Viaur

- Maintenir la biodiversité autour du Parc
- Accompagnement des propriétaire pour une implantation raisonnée des infrastructures et un renforcement de la trame de haies bocagères



### **ACTION ACCUEIL :**

#### L'accueil visiteurs s'organise entre la terrasse et la rue du Viaduc :

Un stationnement ombragé est l'assurance de canaliser les voitures sur le lieu voulu et d'atténuer leur impact visuel

1 - **À court terme** la route de ceinture, Rue du Viaduc du Viaur est aménagée :

- Mise en place d'un sens unique dans le sens montant;
- Installation d'un stationnement latéral en sur-largeur acquise par le sens Unique ;
- Disposition des places en priorité le long des masses boisées, puis par tronçons couplées à des plantations d'alignement.
- Stationnement végétalisé et ombragé pour PMR au pied de la voie d'accès

2 - Valoriser l'identité rural du site

- Gommer l'impact routier de la rampe d'accès qui surplombe la voie ferrée en refermant visuellement la béance du végétal
- Retrait du vocabulaire routier (retrait de la glissière, reprise de la bande de roulement en rubans minéralisés fins, végétalisation d'une partie de la largeur et plantation arborée du linéaire.

3 - **À moyen ou long terme** : Acquisition du foncier entre la rue du Viaduc et la terrasse

*NB : Utiliser les outils réglementaires PLU pour cette maîtrise à long terme du foncier*

- Requalification de la terrasse (existante) immergée en massif boisé : stationnement arboré, espace pique nique et éventuellement sanitaires, création zone d'information, repose de sculpture,...
- Repositionnement des places PMR sur cet accueil
- Accès à la terrasse et au nouvel espace d'accueil : piétons, PMR et véhicules depuis la route de ceinture maintenue en sens unique
- Végétalisation totale de la rampe actuelle

#### La route de ceinture (Rue du Viaduc):

Valoriser comme voie de découverte du site

- sens unique autour de la Coudénié, (sens des aiguilles d'une montre).
- Ménager une bande piétonne le long de la route
- Organisé à l'échelle du hameau de la Coudénié.

#### Espaces agricoles ouverts en limite de voie :

À préserver ponctuellement pour ménager des «fenêtres» en direction de l'ouvrage depuis la voie de ceinture.  
(Hors secteur de stationnement)

In fine : Accès piétons et PMR à la terrasse  
depuis l'espace d'accueil : il remplace l'accès par la rampe actuelle

**ÉLUS,  
À VOS PLU !**

Votre PLU facilite :

- L'optimisation des projets fonciers
- Il raccompagne la réglementation de l'urbanisation en rebords de plateau



# Rôle de la terrasse P. BODIN

### UNE PROMENADE HABITÉE

Une ancienne halte ferroviaire à l'architecture bien identifiable et ancrée dans la mémoire collective

Un site partiellement habité : le hameau, l'ancien hôtel la maison de garde barrière.

Un linéaire de découverte propice à la déambulation fait face à l'ouvrage



## Priorités d'aménagement

### Retrouver une sobriété d'aménagement pour ne pas troubler la vue sur le viaduc

L'accumulation des aménagements réalisés au «coup par coup» sur la plateforme parasite grandement l'image d'un ouvrage dans son paysage accidenté. Un travail de «soustraction» est nécessaire pour retrouver les fondements de cette émotion. La sobriété, des constructions qui occupent le site comme des aménagements, est à retrouver.

### Articuler la terrasse Bodin avec un réseau de cheminements.

L'accès 100% piéton à la terrasse n'existe pas. En offrant cette possibilité depuis le hameau, celui-ci devient une halte charnière dans le réseau de voies douces en direction de nombreux points de vue du «parc du Viaduc» car il permet d'envisager un départ pour des parcours en tous sens.

### Restituer la simplicité inhérente du site : une terrasse et deux lieux de vie.

### Affirmer le rôle de terrasse, comme une promenade face au viaduc

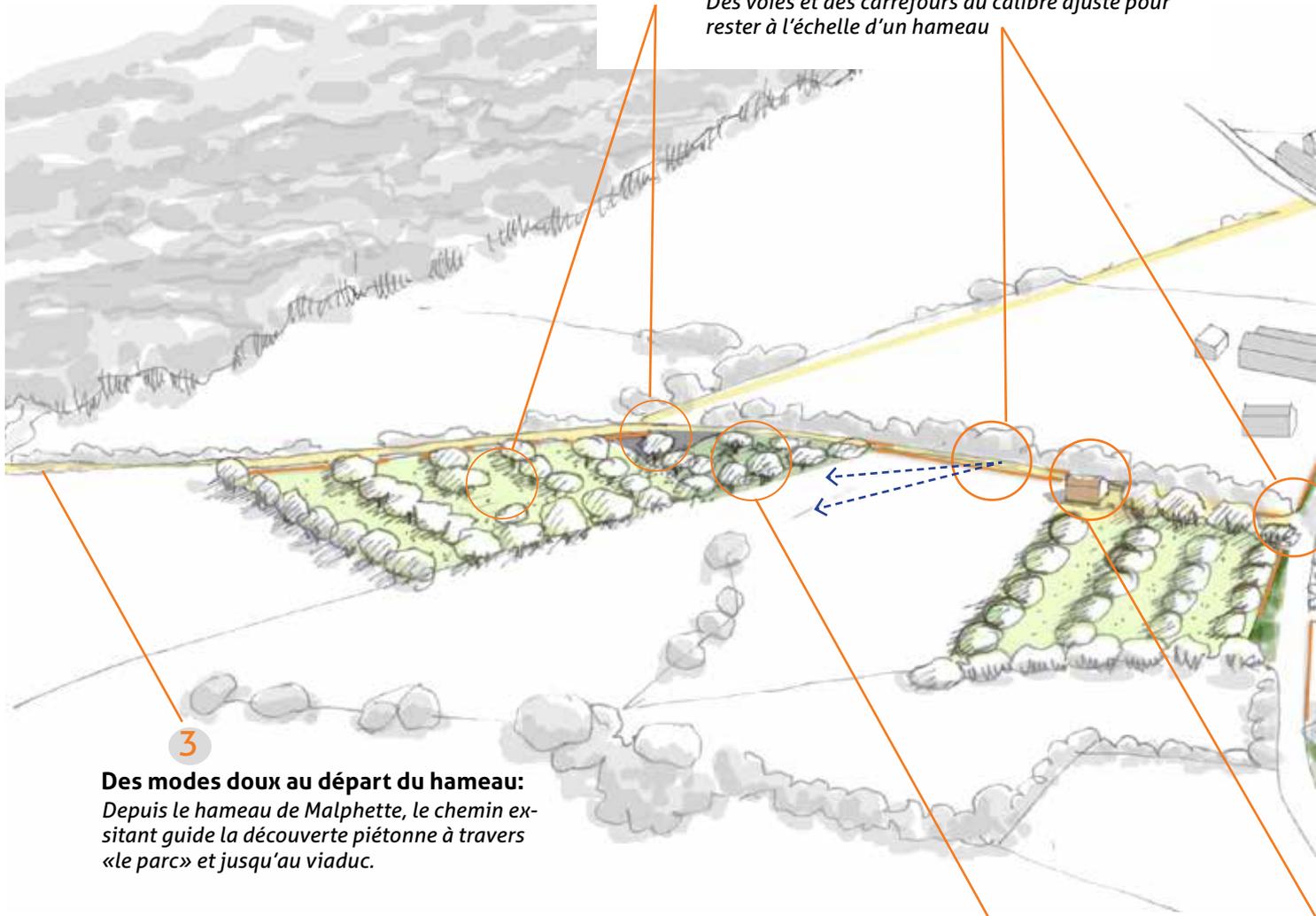
En contrebas du hameau, la courbure de la voie d'accès accompagne le rebord de plateau et fait face à l'ouvrage depuis le virage jusqu'au viaduc. L'observation de l'ouvrage y serait donc très aisée sur la quasi totalité de ce linéaire, c'est à dire 160m.

Dans ces proportions, il paraît plus pertinent de parler de promenade plutôt que de terrasse, pour peu que l'usage piétonnier y soit favorisé. Aujourd'hui, le dessin de ce linéaire et de sa promenade gagnerait à être spécifiquement formalisé.

### Organiser l'espace d'accueil en arrière du point de vue

# Action accueil // Structuration du hameau de Malphette comme site

- 2 Limiter le surdimensionnement des surfaces minérales**  
Des surfaces de stationnement majoritairement drainantes ;  
Des voies et des carrefours au calibre ajusté pour  
rester à l'échelle d'un hameau



- 3 Des modes doux au départ du hameau:**  
Depuis le hameau de Malphette, le chemin existant guide la découverte piétonne à travers «le parc» et jusqu'au viaduc.

## Un stationnement qui s'adapte au parcellaire :

À la faveur d'un foncier évolutif, quelques parcelles sont à étudier (au contact du hameau plutôt qu'au centre) pour accueillir le stationnement et délester ainsi le point de vue. Ces espaces sont maintenus en majorité enherbés ; ils sont arborés dans le but de rendre l'accueil agréable, d'organiser le stationnement mais également afin de rendre la parcelle attractive pour des visiteurs. Des murets en pierre reprennent le parcellaire et contribuent à réduire l'impact visuel des véhicules.

- 4 Un espace pique nique est directement associé à l'espace de stationnement.**

Mail arboré sur le foirail enherbé de Pampelonne (81)



Accotements enherbés en entrée du bourg Le Carrelier à Mirandol-Bourgnouac (81)



## À L'ARRIÈRE :

### « Tous à couvert »

**L'accueil forme l' «ARRIÈRE» du point de vue. Ici l'aire d'accueil s'organise à couvert, bien en retrait du point d'observation sur le viaduc .**

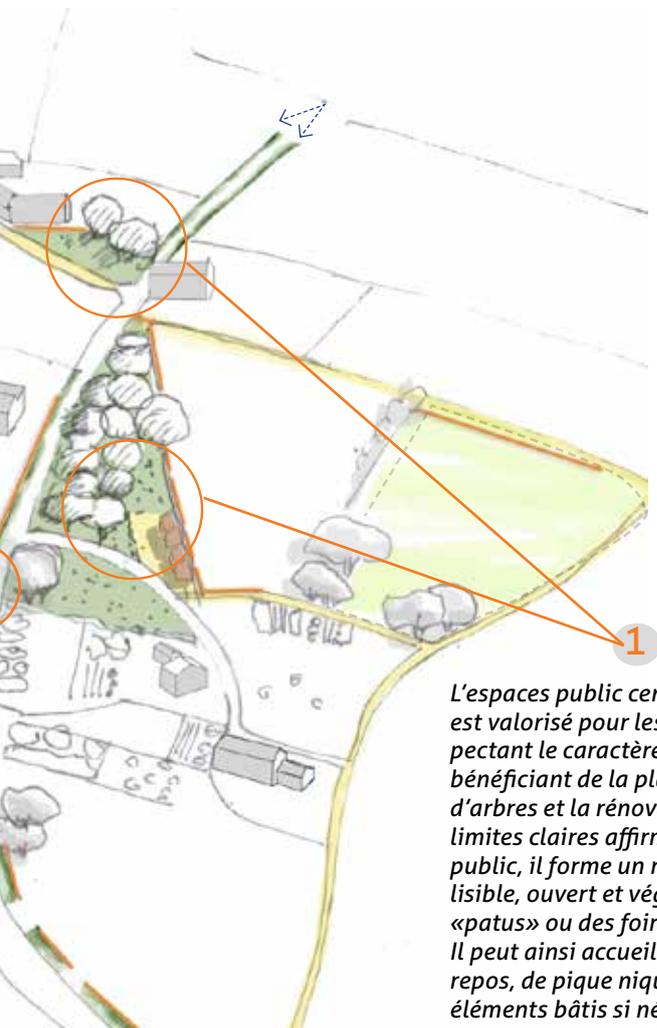
Elle mutualise les aménagements créés, tant au profit des habitants et que des visiteurs.

#### L'accueil au coeur du hameau :

Le hameau de Malphette forme ainsi l' «ARRIÈRE» du point de vue. Il pourra abriter l'ensemble des besoins de l'accueil sans surcharger la terrasse.

L'aménagement des espaces d'accueil accompagne la densification du hameau en renforçant sa trame parcellaire relativement lâche par des murets et masses arborées.

**« Tous à couvert » :**  
**Une trame arborée est constituée pour structurer les besoins de l'accueil et renforcer l'existant.**



**1**  
L'espaces public central, le «patus», est valorisé pour les piétons, en respectant le caractère rural du village. En bénéficiant de la plantation d'un mail d'arbres et la rénovation de quelques limites claires affirmant son statut public, il forme un réel lieu de détente lisible, ouvert et végétal à l'image des «patus» ou des foirails enherbés. Il peut ainsi accueillir le mobilier de repos, de pique nique et les petits éléments bâtis si nécessaire qu'il mutualise pour satisfaire aussi aux besoins du hameau.

#### **5** L'accueil au fil du parcours vers le viaduc :

**Un bâti d'accueil :** bâtiment existant ou nouveau peut faciliter l'accueil des visiteurs ou apporter un complément d'équipement au hameau et à la terrasse Bodin (Salle de réunion, espace pédagogique, information, abris randonneur, sanitaires, espace propreté ..)

#### Accueil véhicules :

- voie d'arrivée discrète
- Stationnements ombragés
- Modules pédagogiques
- Espace information

#### Espace pique nique

- une connexion piétonne en direction des points de vues, l'espace d'accueil est une étape, il n'est pas un terminus.
- une masse arborée dense pour l'ensemble de l'espace d'accueil: A ménager si elle existe, ou constituer .
- Un espace tri sélectif
- Un sanitaire

#### Les optionnels :

- Un espace information
- Un bâti d'accueil

Mail arboré de l'espace polyvalent à Fréjeville (81)

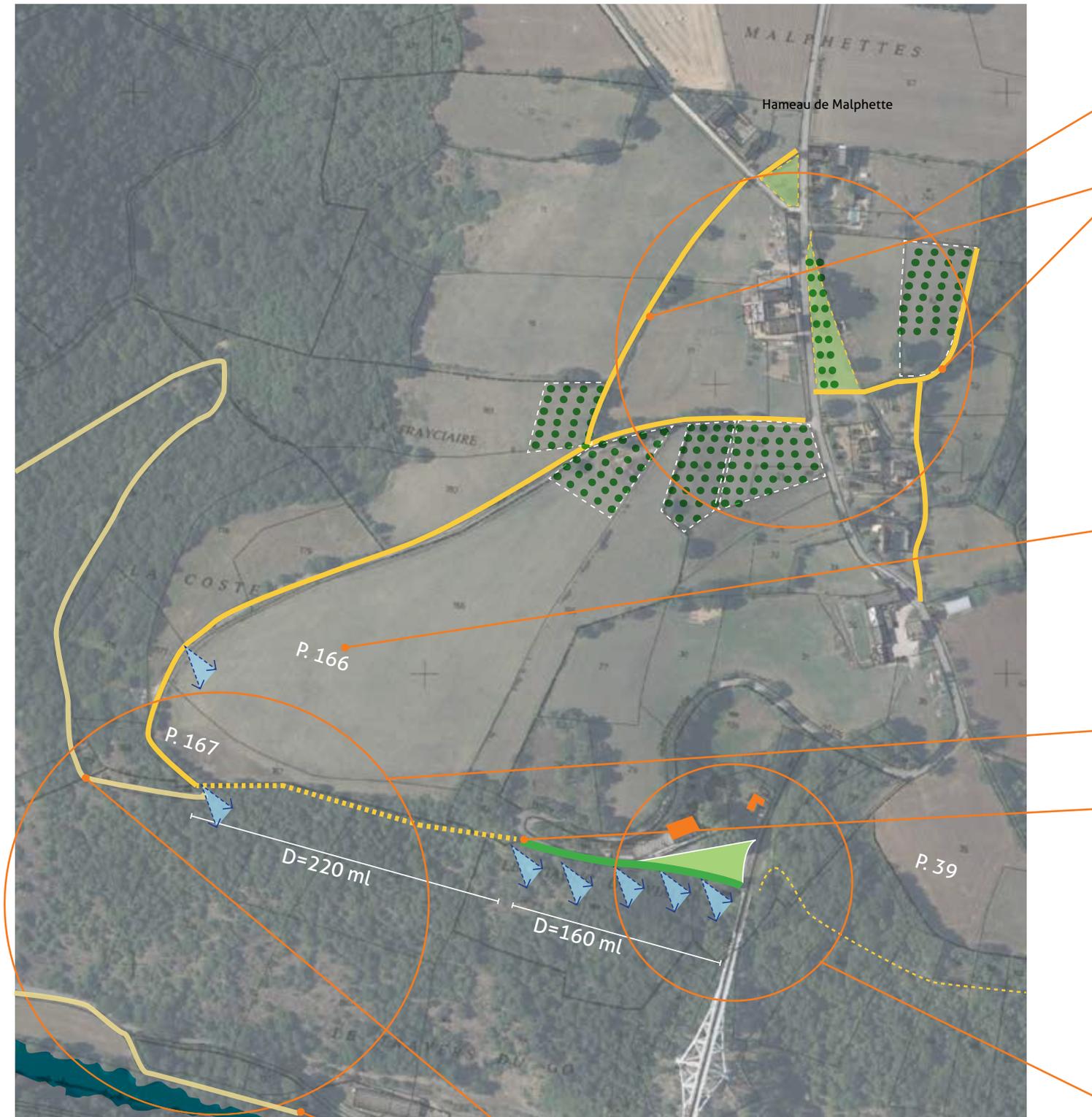


Hangar rénové en halle ouverte à Sainte-Croix (81)



**PENSONS AU  
CHOIX DES  
SOLS DRAINANTS !**

# Action parcours // Évolution des accès autour de la terrasse Bodin



- 3** Renforcer le rôle des chemins «en réseau» pour étayer la découverte piétonne du viaduc à travers «le parc»

## Entité arrière :

### «Accueil et densité végétale»

*Le hameau structure la répartition de l'accueil*

#### 1 Valoriser l'armature des cheminements dans le hameau pour une meilleure qualité d'espace public :

*Pour limiter la présence d'une signalétique trop manifeste, il est préférable d'aménager l'entrée des chemins pouvant conduire au viaduc, aux patus, aux vues emblématiques du Ségala et aux rebords de plateau plutôt que de «panneauter» à travers le hameau.*

*La notion de continuité entre les chemins de part et d'autre de la route est importante à laisser percevoir. L'identité du hameau est une notion qu'il est possible de transmettre depuis les chemins, en qualifiant certaines limites dans le respect de matériaux et de savoir-faire locaux (reprise de murets de pierre sèche, présence du schiste, préservation voire réimplantation de haies, implantation d'essences locales.*

#### 2 Préservation des rebords de plateaux :

*Les rebords de plateaux sont particulièrement concernés par les enjeux de covisibilité avec l'ouvrage.*

*L'accompagnement des propriétaires pour maintenir la qualité des paysages à ce niveau est essentielle pour les aider à trouver une implantation ajustée des infrastructures et la préservation de la trame de haies bocagères.*

#### 3 Renforcer le rôle des chemins «en réseau»

*pour étayer la découverte piétonne du viaduc à travers «le parc»*

#### 4 Découvrir le viaduc

*Le prolongement du chemin en rebord de plateau favorise la création d'un accès piéton sans voiture .*

## Entité avant : « sobriété»

*Un espace épuré se met en place pour voir le Viaduc; avec une mise en scène plus performante pour le piéton il prend la forme d'une promenade de presque 400 m.*

**Le viaduc dans son paysage vallonné, et (presque) rien d'autre.**

## LES PARCOURS :

### « Simplement cheminer» entre deux entités

#### Les chemins existants au départ du hameau sont l'occasion de proposer une nouvelle manière d'approcher le point de vue.

Ils ont un rôle moteur pour améliorer la manière de faire découvrir l'ouvrage dans son environnement paysager.

#### Les chemins dans le hameau :

La trame de ces chemins est riche et bien articulée. Elle dessert aussi bien les deux «patu» de Malphette que plusieurs parcelles, dont l'une d'elle a minima pourraient servir de point de départ au cheminement (par acquisition communale, convention d'utilisation ou emplacement réservé sur PLUi). Elle permet d'imaginer de nombreuses combinaisons pour être le ciment entre parcelle de stationnement, espace public aménagé et développement du hameau.

#### Les chemins vers le viaduc :

Le chemin qui contourne la parcelle 166 en passant par «La Coste» descend ensuite jusqu'au Viaur. Il permet ainsi de relier la vallée qui conduit soit à la terrasse du Gô, soit à celle du Yunnan, ainsi qu'à la rivière Viaur. La mise en évidence de ces continuités depuis le hameau est bénéfique à la découverte de l'ouvrage dans son contexte paysager.

### Cheminer pour découvrir dans la durée

Au sud de la parcelle 167, il semble aisé sur le chemin d'aménager une bifurcation en direction de la terrasse Bodin, profitant d'une quasi planimétrie (optimale pour un plus grand nombre d'usagers) et des vues progressives vers l'ouvrage qu'offre la position charnière du rebord de plateau.

Il s'agirait ainsi de sortir de la vision souvent éphémère du viaduc pour une découverte lente et progressive avec la création d'une promenade pouvant aller jusqu'à 380 m de long. .

Cette nouvelle continuité couplée aux espaces d'accueil dans le hameau est également une des alternatives au stationnement qui encombre la terrasse.

Cette nouvelle continuité laisse imaginer une plus grande place aux piétons, à l'observation lente et à l'émotion.

Depuis la route du hameau, la vue en contre-plongée à l'approche du site écrase visuellement l'ouvrage et minimise l'effet de voûte du franchissement. Elle n'est donc pas à privilégier.

À l'inverse, l'arrivée depuis la parcelle 167 préserve une vue frontale qui restitue davantage les justes proportions entre l'ouvrage et la vallée encaissée.

# Action point de vue // Principes de transformation de la terrasse Bod

## À L'AVANT :



### « sobriété »

«L'avant» est l'espace qui se tient entre l'ancien hôtel et le viaduc :

les appendices autour de la bâtisse centrale disparaissent pour que les constructions ne s'imposent plus au regard.

La terrasse redevient ainsi un espace épuré, où l'aménagement cherche à mettre en évidence uniquement le viaduc, le paysage et le bâti identitaire.

## Etablir la notion de promenade

Grâce à la continuité entre la terrasse épurée et le chemin de Malphette, une promenade se dessine. Elle garantit une approche progressive dans un axe plus pertinent pour la découverte de l'ouvrage.

«L'avant» se dessine avec une perspective plus frontale sur le viaduc.

La terrasse constitue l'«AVANT» du point de vue. Les seuls aménagements attendus, comme sur chacun des points d'observation du parc, sont :

- Un grand tapis d'herbe au premier plan (une terrasse plutôt qu'une plateforme)
- Un banc (forme, longueur à définir dans le parti d'aménagement)
- Un mur (forme, hauteur et longueur à définir dans le parti d'aménagement)
- Un chemin («la porte» vers la vallée)

## Aménagements possibles pour constituer la promenade et des abords

### Au second plan :

#### Simplicité retrouvée

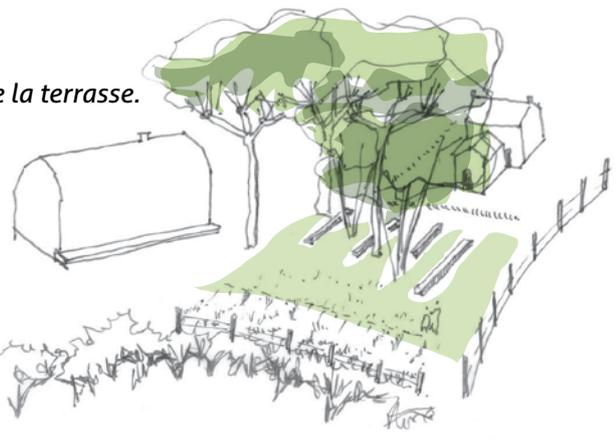
En arrière de la promenade et après démolition des anciennes structures (annexes, hangar, piscine) le bâtiment retrouve une silhouette lisible face à un jeu de terrasses «renaturées» (enherbées voire ombragées).



Retrouver un sol drainant et qualitatif par la désartificialisation de la terrasse.

Le lent travail d'infiltration et de filtrage des eaux de pluie sera de nouveau possible grâce au choix de sols drainants.

Après déminéralisation, le tapis enherbé dessine le premier plan.



Un banc,  
Un mur,  
Un chemin,  
Un grand tapis d'herbe.

Diverses réponses pour  
une même règle

# Lin en Promenade

## Retirer le superflu

Pour retrouver le contexte apaisé du site et donner un sens émotionnel à la promenade, il est nécessaire de gommer les interférences au paysage tout au long de son parcours, jusqu'à l'ouvrage d'art.

**Désartificialisation** : retrait des hauts murs de bétons, dalles béton et enrobés de surface.

Déconstruction des édicules : Annexes bâties, piscine, garages, extensions

Gommer les usages de la voiture : La voie d'accès, les espaces de circulation devant la halte

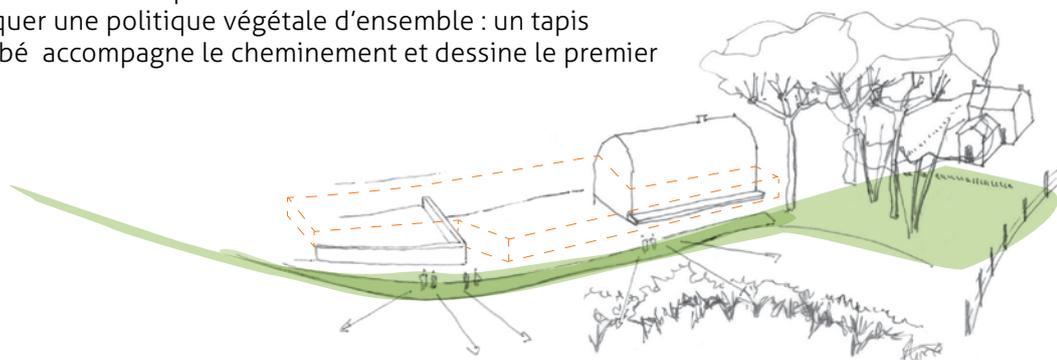
Appliquer une politique végétale d'ensemble et non pas une approche sectorielle.



## Retrouver l'essentiel

Après déminéralisation, le bâti central et la halte retrouvent ainsi une silhouette plus cohérente.

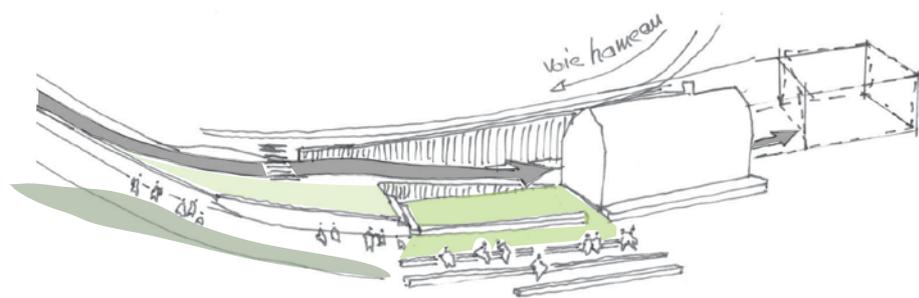
Appliquer une politique végétale d'ensemble : un tapis enherbé accompagne le cheminement et dessine le premier plan.



*Un grand tapis d'herbe dépouillé d'artifice dessine le prolongement de la promenade.*

*Retrait du superflu : L'enveloppe dégradée et les annexes arrières doivent disparaître. Le reprofilage et l'allègement des clôtures s'impose.*

## piétonniers :



### En arrière :

#### Une possible extension mesurée

*Entre les deux bâtisses initiales, le pied de talus bénéficie d'un écran végétal. Ce lieu, reste peu exposé aux covisibilités avec le viaduc.*

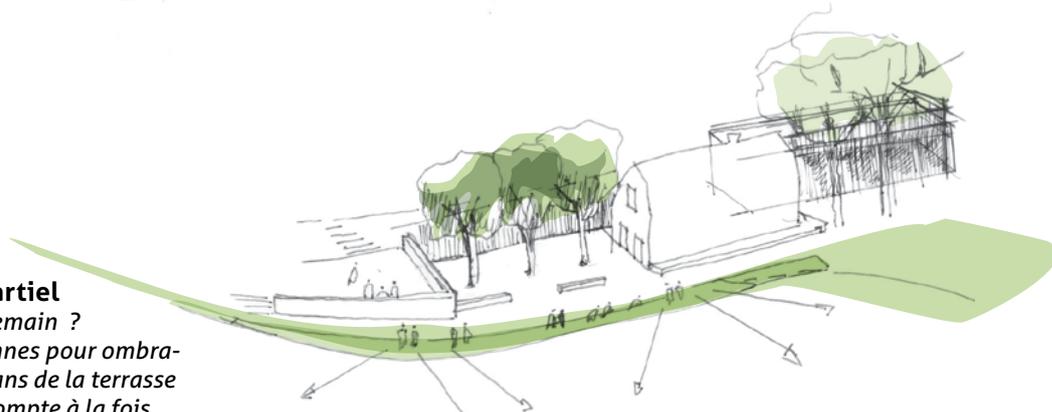
*Une liaison repensée par l'arrière permet d'imaginer une extension discrète, dans la mesure où elle s'inscrit dans une démarche de qualité architecturale.*

### Au second plan :

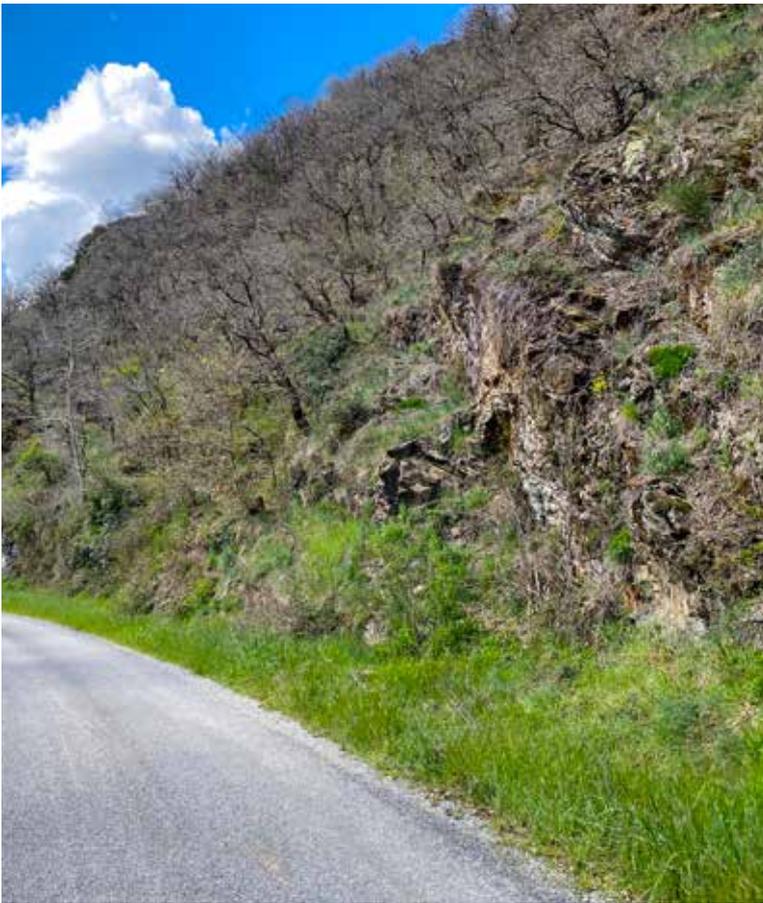
#### Un possible reboisement partiel

*Quels des grands arbres pour demain ?*

*L'implantation d'essences pérennes pour ombrager durablement les seconds plans de la terrasse doit être envisagée, en tenant compte à la fois des essences locales, mais aussi de l'évolution climatique.*



# Les soustractions possibles pour retrouver l'essentiel du site :



## L'esprit des lieux.

Aussi dénomé l'âme d'un site, il est souvent à l'origine de l'émotion ressentie au contact d'un site naturel ou patrimonial marquant.

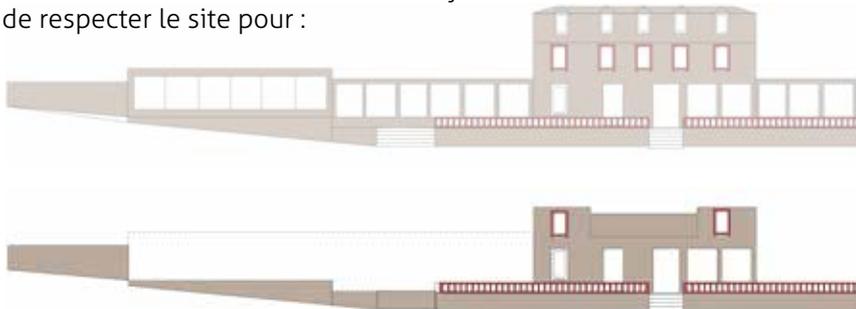
Le caractère pittoresque de la vallée du Viaur qui dessine le cadre autour du viaduc, avec son encaissement profond, ses affleurements rocheux et le vis à vis des plateaux ventés, a fortement contribué ainsi à l'attrait du site.

Malgré les tentatives d'intégrer cet esprit pittoresque dans les nombreux ajouts et les décors encore visibles sur l'hôtel, les évolutions successives ont travesti et fortement appauvri l'identité du site.



## Travail de soustraction nécessaire sur le bâti...

« Déconstruire » est avant tout un moyen de respecter le site pour :



*L'enseigne d'origine pourrait être un symbole intéressant à retrouver*

- Diminuer les volumes
- Supprimer les extensions inutiles et peu qualitatives qui ne trouveront aucun usage dans le futur : vérandas et solarium.
- Approcher les proportions d'origine (l'hôtel du Viaur) pour obtenir un volume soutenable pour les gestionnaires
- Limiter son impact visuel.

Cette solution permet d'approcher la volumétrie historique du bâtiment, tout en l'adaptant aux contraintes de gestion. Elle permet également pour le piéton de retrouver une perspective épurée sur le viaduc et la vallée depuis l'arrivée.





### Restituer le caractère «brut» du site paraît aujourd’hui approprié.

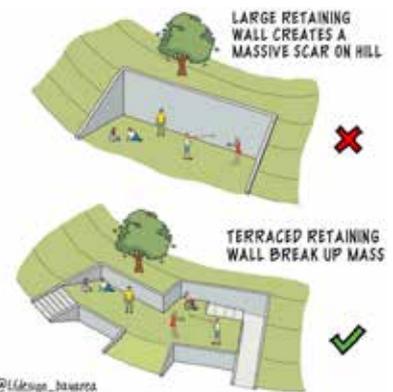
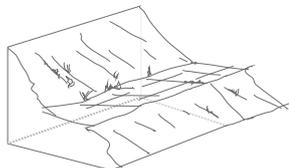
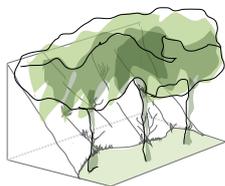
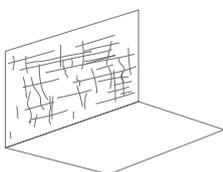
Cette restitution passe en premier lieu par un vaste travail de soustraction, visant à gommer les artéfacts superflus et exogènes, qui ont colonisé la terrasse Bodin et sont aujourd’hui inadaptés pour valoriser le viaduc et son écrin. Il s’agit au contraire de mettre en avant le site «brut» qui reflète le caractère de la vallée. Retrouver l’essentiel passe nécessairement par un «travail de soustraction».

### ... et sur les espaces extérieurs

A l’extérieur, les aménagements sont également trop artificialisés.

Objectif :

- Retrouver un sol drainant et un caractère unitaire non routier.
  - Retirer la présence de véhicules
  - Réduire l’aspect «terminus» en articulant l’espace avec la promenade
  - Gommer les clôtures hors d’échelle
  - Éviter le «sur-aménagement» en préférant le «ménagement»
  - Restituer l’échelle piétonne
  - Repenser les parois
- La démolition des volumes bâtis superflus (grande véranda, solarium, piscine) va mettre à jour de grands dallages ainsi que le «front de taille» rocheux du décaissement important occasionné par ces constructions d’extensions de l’hôtel. Ces parois verticales de part leurs dimensions auront un impact paysager important équivalent à celui des constructions. Une réflexion doit être conduite sur la qualité des parois à donner.



## **ACTION TERRASSE :**

### **Transformer le site en une promenade Paul Bodin**

1 - Aménager la terrasse comme une longue promenade piétonne, depuis le virage jusqu'au viaduc selon le principe général des points de vue :

- Un banc
- Un mur
- un chemin
- un grand tapis d'herbe au premier plan

2 - Gommer les artefacts qui colonisent la terrasse et altèrent la lecture de l'ouvrage d'art :

- les extensions et annexes du bâtiment central, réalisées au coup par coup.
- les clôtures
- les surfaces imperméabilisées
- les sculptures et plantations honorifiques
- la signalétique
- les ouvrages de maçonnerie disproportionnés

3 - Inscrire les éléments d'accueil inévitables dans une masse boisée en arrière, entre les deux maisons du site :

- Préserver un large tapis végétal au premier plan

4 - Gommer les artefacts qui colonisent la terrasse et altèrent la lecture autour de l'ouvrage d'art :

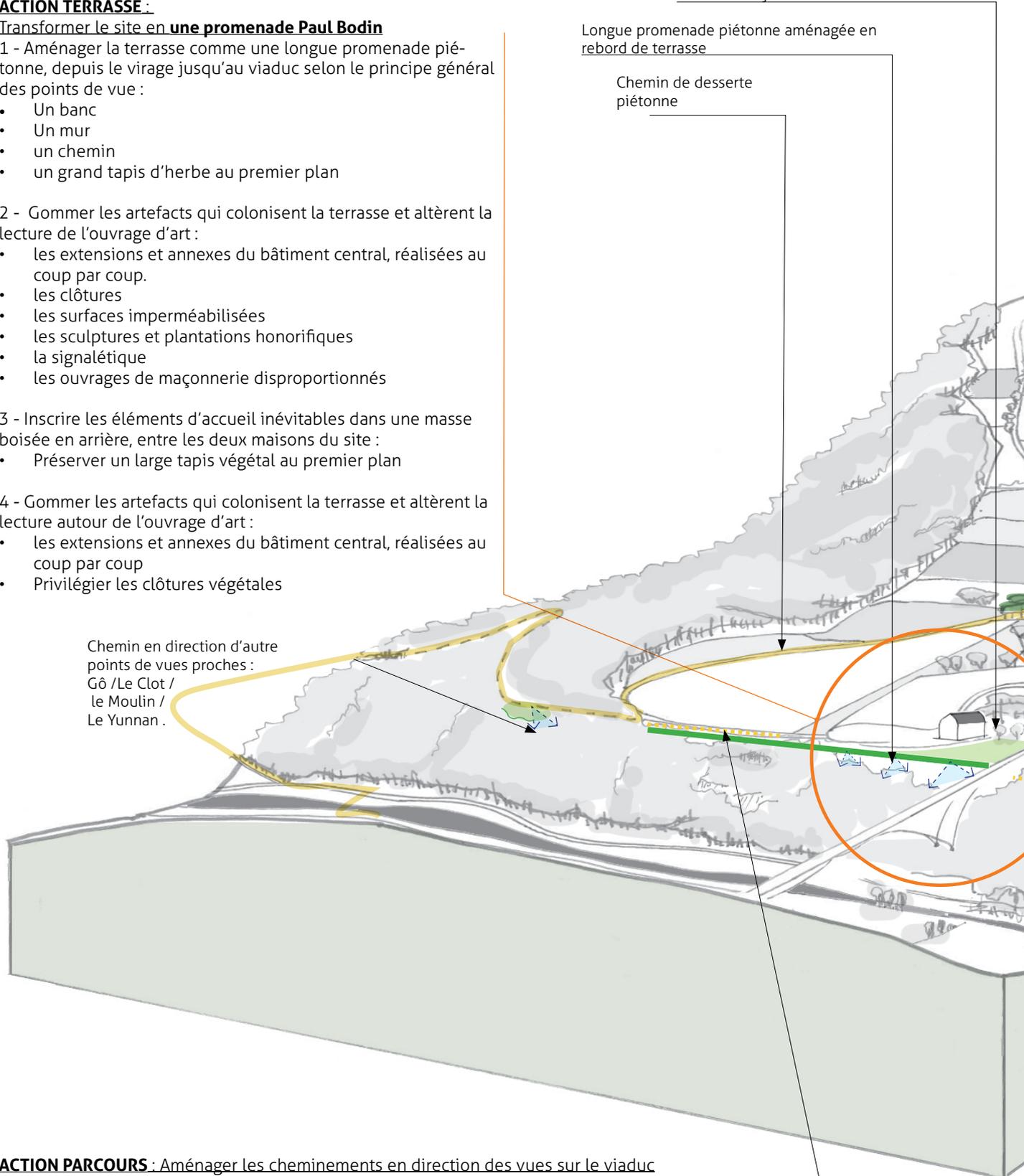
- les extensions et annexes du bâtiment central, réalisées au coup par coup
- Privilégier les clôtures végétales

Chemin en direction d'autres points de vues proches :  
Gô / Le Clot /  
le Moulin /  
Le Yunnan .

Architecture à redécouvrir en retirant les nombreux ajouts successifs.

Longue promenade piétonne aménagée en rebord de terrasse

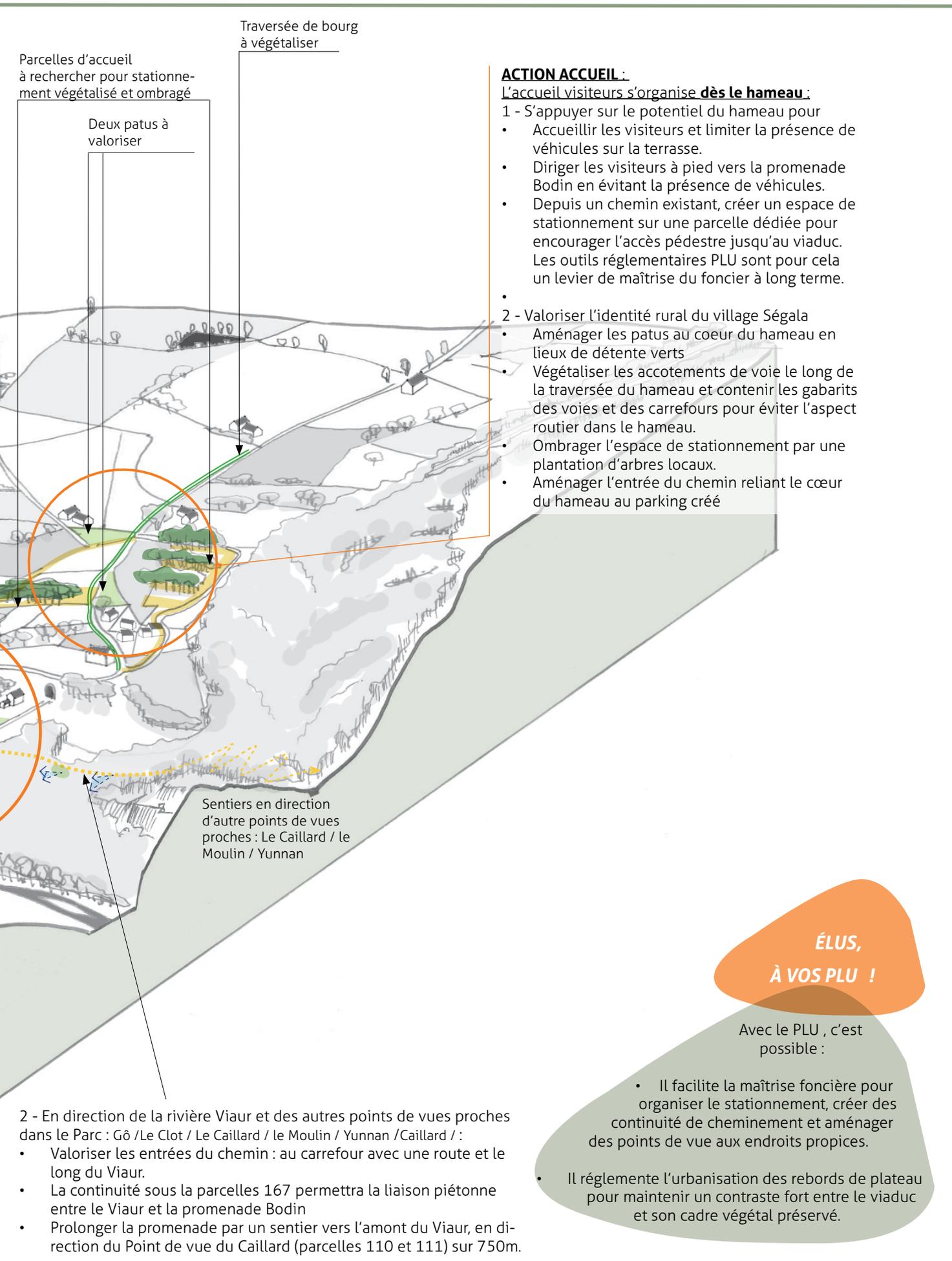
Chemin de desserte piétonne



## **ACTION PARCOURS :** Aménager les cheminements en direction des vues sur le viaduc

1 - En direction de la terrasse Bodin , au départ du hameau de Malphettes :

- Offrir un nouvel accès, 100% piéton : S'appuyer sur le chemin existant du hameau pour diriger les visiteurs à pied jusqu'à la promenade Bodin. Cette transformation s'opère (sous la parcelle 167) par la création d'un polongement en lisère de bois, sur un linéaire de seulement 220m.
- Préserver occasionnellement des espaces ouverts en limite de l'espace boisé pour maintenir un lien visuel vers la vallée et l'ouvrage.
- Dans le hameau, valoriser l'entrée des chemins ralliant la promenade, en particulier au croisement de la rue.



## **ACTION ACCUEIL :**

### L'accueil visiteurs s'organise dès le hameau :

- 1 - S'appuyer sur le potentiel du hameau pour
  - Accueillir les visiteurs et limiter la présence de véhicules sur la terrasse.
  - Diriger les visiteurs à pied vers la promenade Bodin en évitant la présence de véhicules.
  - Depuis un chemin existant, créer un espace de stationnement sur une parcelle dédiée pour encourager l'accès pédestre jusqu'au viaduc. Les outils réglementaires PLU sont pour cela un levier de maîtrise du foncier à long terme.
- 2 - Valoriser l'identité rural du village Ségala
  - Aménager les patus au cœur du hameau en lieux de détente verts
  - Végétaliser les accotements de voie le long de la traversée du hameau et contenir les gabarits des voies et des carrefours pour éviter l'aspect routier dans le hameau.
  - Ombrager l'espace de stationnement par une plantation d'arbres locaux.
  - Aménager l'entrée du chemin reliant le cœur du hameau au parking créé

Sentiers en direction d'autres points de vues proches : Le Caillard / le Moulin / Yunnan

**ÉLUS,  
À VOS PLU !**

Avec le PLU , c'est possible :

- Il facilite la maîtrise foncière pour organiser le stationnement, créer des continuités de cheminement et aménager des points de vue aux endroits propices.
- Il réglemente l'urbanisation des rebords de plateau pour maintenir un contraste fort entre le viaduc et son cadre végétal préservé.

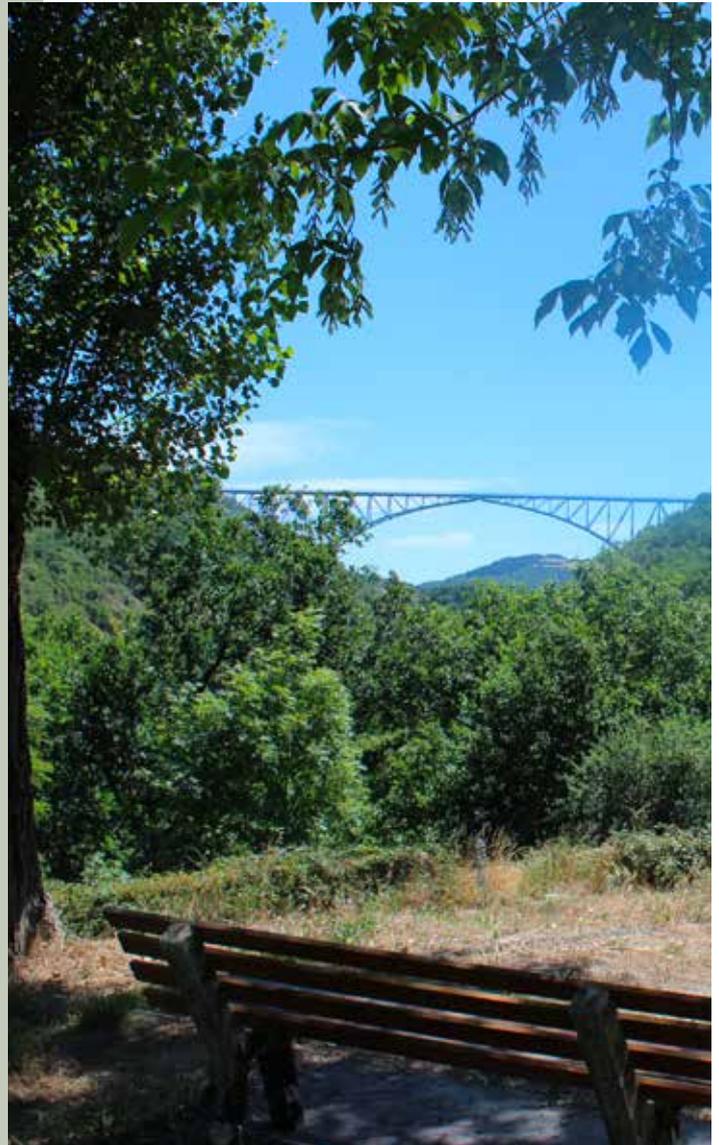
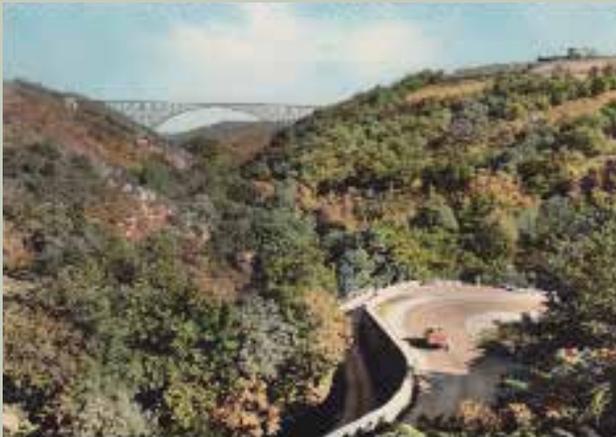
- 2 - En direction de la rivière Viaur et des autres points de vues proches dans le Parc : Gô / Le Clot / Le Caillard / le Moulin / Yunnan / Caillard / :
  - Valoriser les entrées du chemin : au carrefour avec une route et le long du Viaur.
  - La continuité sous la parcelles 167 permettra la liaison piétonne entre le Viaur et la promenade Bodin
  - Prolonger la promenade par un sentier vers l'amont du Viaur, en direction du Point de vue du Caillard (parcelles 110 et 111) sur 750m.



# Rôle de la terrasse du Gô

### UNE ÉTAPE ENTRE DEUX VIADUCS

La terrasse du Gô se définit comme :  
Un espace charnière entre les deux viaducs.  
Une escale routière sur le chemin sinueux de l'ancienne RN88.  
Un espace de taille réduite, dominé par la perspective sur l'ouvrage.



La position frontale de la terrasse avec le viaduc et l'absence totale d'élément artificiel visible dans la perspective sur l'ouvrage donne à ce lieu une parfaite adéquation avec les principes communs aux 15 points de vue, en partie inspiré de ce modèle. Les préconisations liées aux entités «avant» sont donc ici déjà appliquées :  
**Le viaduc et son paysage d'abord !**

### À L'AVANT :



Malgré sa petite taille et la proximité de la route sous la terrasse, peu d'évolutions y sont nécessaires pour convenir aux attentes de sobriété d'aménagement sur les points de vues du «parc» du Viaduc du Viaur.

## Priorités d'aménagement

**Préserver la simplicité d'aménagement de la terrasse face au viaduc**

**Améliorer la qualité sobre des équipements.**

**Articuler la terrasse du Gô avec le réseau de cheminements.**

# Action accueil // Ajustements de la terrasse



## À L'ARRIÈRE :

### L'accueil :

#### Un léger Travail de soustraction

Il s'agit de gommer les éléments exogènes  
**Le stationnement** s'organise sous l'ancienne RN, massé sous les arbres. Son implantation ne peut être reculée davantage et la proximité de la route justifie qu'il soit maintenu ici.

#### Désimperméabiliser

Toutefois, une réduction des surfaces minéralisées est souhaitable, en conservant maximum 3 places sur revêtements étanche.

#### Regrouper

La multiplication du mobilier n'est pas propice à l'apaisement visuel sur le viaduc.  
Les corbeilles de propreté bien visibles nécessitent de rejoindre un point de collecte unique en arrière du boisement, plus proche du carrefour. La construction d'un espace en muret de schiste paraît plus adapté pour les contenir.

#### Gommer

La glissière routière est très présente dans le champ de vision du viaduc routier. son remplacement par un travail de muret sera bénéfique à l'ensemble des perspectives depuis la terrasse.  
L'absence de clôture est à relever sur cet espace ; seules les petites barrières qui restent néanmoins discrètes ne sont pas du registre attendu et rendent l'entretien plus complexe.

#### « Tous à couvert »

La trame arborée est bien présente en arrière du point de vue, l'espace pique-nique et le stationnement sont ombragés en accord avec les principes des 15 points de vue.

Cependant, la trame arborée actuelle est peu pérenne. Elle est constituée d'acacias et d'érables âgés et fragilisés par de nombreuses tailles ; ces arbres ne sont pas d'une longévité suffisamment fiable pour le site.

Il convient donc de renforcer la plantation « d'arbres relais » pour que ceux-ci puissent remplacer et compenser la disparition des arbres actuel à leur terme.

La maîtrise de la végétation est également essentielle pour ne pas laisser d'écran végétal se constituer entre la terrasse et les perspectives sur les deux viaducs.

UN TRAVAIL  
D'ARTICULATION  
ENTRE LES VIADUCS



# Action parcours // Aménager des départs de chemin lisibles

## LES PARCOURS :

### « Simplement cheminer » entre deux entités

La continuité piétonne entre les points de vue autour du viaduc manque sur le site. Un travail de signalétique ne saurait être la réponse appropriée, un aménagement sobre permettant de signifier le départ d'un cheminement est préférable (départ d'escalier, seuil empierré, par exemple).

La continuité du cheminement la plus pertinente et la plus adaptée à l'échelle du « parc » reste toutefois à définir.

# Action parcours & point de vue // Préserver la terrasse



## À L'AVANT :

### Préserver

Le point de vue est très sobre, bien dégagé avec une vue remarquable sur l'ouvrage protégé. Il n'y a pas d'interférence au paysage hormis les corbeilles de propretés et quelques éléments de mobilier sont à retirer.



# Point de vue sur les paysages du Viaduc du Viaur

## Ma communes est concernée

### Covisibilité avec le viaduc à requalifier

Tanus  
Tauriac de Naucelle

### Covisibilité avec le viaduc à aménager

Tanus  
Tauriac de Naucelle  
Saint-Just-sur-Viaur

### Points de vue sur le paysage du Ségala dans le territoire étudié

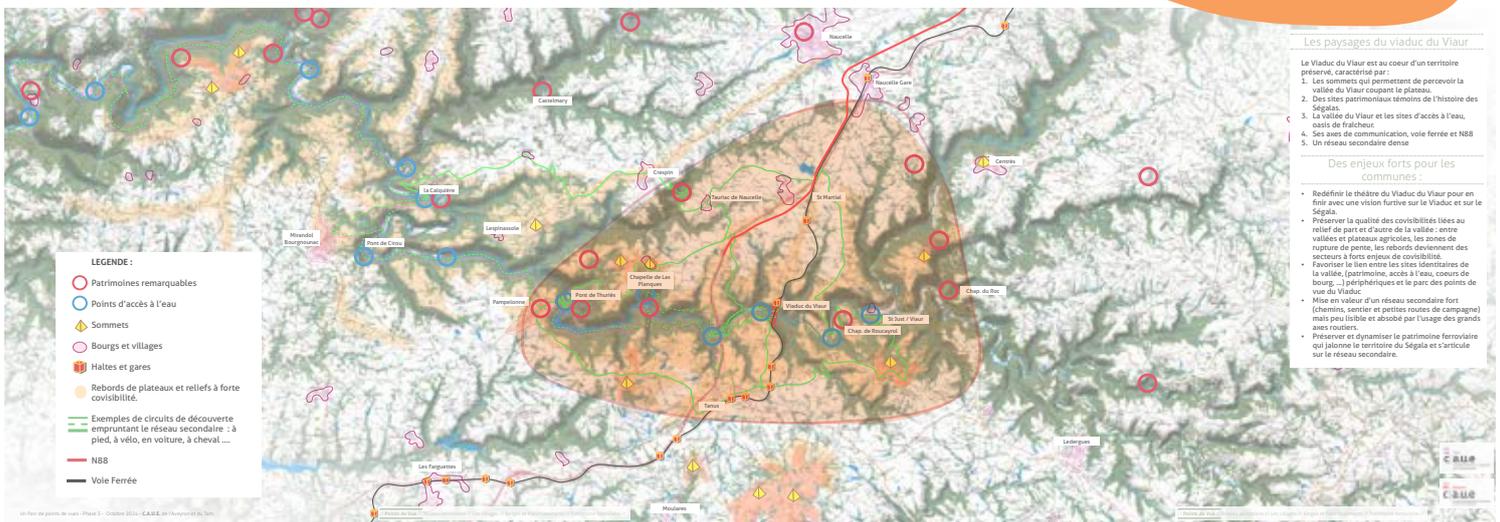
Tanus  
Tauriac de Naucelle  
Pampelonne  
Mirandol-Bourgnounac  
Jouqueviel  
Lagarde Viaur (Montirat)  
Roumegous

Ça bouge  
autour du viaduc !

15 belvédères

pour voir plus grand

## Extrait Carte de synthèse : «La Fabrique d'un Parc»



### Les paysages du viaduc du Viaur

Le Viaduc du Viaur est au cœur d'un territoire préservé, caractérisé par :

1. Les sommets qui permettent de percevoir la vallée du Viaur occupant le plateau.
2. Des sites patrimoniaux témoins de l'histoire des Ségala.
3. La vallée du Viaur et les sites d'accès à l'eau, oasis de fraîcheur.
4. Ses axes de communication, voie ferrée et NBB.
5. Un réseau secondaire dense.

### Des enjeux forts pour les communes :

- Redéfinir le théâtre du Viaduc du Viaur pour en finir avec une vision future sur le Viaduc et sur le Ségala.
- Préserver la qualité des covisibilités liées au relief de part et d'autre de la vallée : entre vallées et plateaux agricoles, les zones de rupture de pente, les rebords deviennent des secteurs à forte enjeux de covisibilité.
- Favoriser le lien entre les sites identitaires de la vallée, (patrimoine, accès à l'eau, cours de boue ...) périphériques et les parcs des points de vue du Viaduc.
- Mise en valeur d'un réseau secondaire fort (chemins, sentier et petites routes de campagne) mais peu lisible et obscur par l'usage des grands axes routiers.
- Préserver et dynamiser le patrimoine ferroviaire qui jalonne le territoire du Ségala et articule sur le réseau secondaire.

// Points de Vue // Réseau secondaire // Les villages // Berges et franchissements // Patrimoine ferroviaire //

Les paysages du Viaduc du Viaur - Phase 3 - Novembre 2024 - C.A.U.E. de l'Aveyron et du Tarn.